

16^{ème} Open International de Vandœuvre-lès-Nancy

26 au 30 décembre 2019

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Le club Vandœuvre-Echecs organise son 16^{ème} Open International d'Échecs, du 26 au 30 décembre 2019, au Parc des Sports, rue de Gembloux, 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.

L'Open se déroule en 3 tournois (A, B, C) homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°49632, 49633 et 49918, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE de février 2020. Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Échecs ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

- Tournoi A : joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1900
- Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo inférieur strictement à 2000
- Tournoi C : joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1600 (tournoi de 8 rondes sur 3 jours, du 28 au 30 décembre)

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1^{er} décembre 2019. Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi. Aucune dérogation n'est possible.

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

L'open est composé d'un quatrième tournoi « D », réservé à tous les joueurs débutants, non-classés, licenciés ou non. L'inscription est gratuite. L'organisateur offrira la licence B de la FFE aux participants non-licenciés. Le tournoi se déroulera en parties rapides, lundi 30 décembre, de 10h (inscription sur place avant 10h) à 14h.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018).

Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois.

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.6) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant pointé au préalable (contrôle de la licence et règlement des droits d'inscription).

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :

- 1h30 + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B.
- 50 min + 10s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C.
- 15 min par joueur dans le tournoi D.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Tournois A et B

Pointage le jeudi 26 décembre 2019 avant midi.

- Ronde 1 : 26/12 à 12h30
- Ronde 2 : 26/12 à 17h30
- Ronde 3 : 27/12 à 10h00
- Ronde 4 : 27/12 à 16h00
- Ronde 5 : 28/12 à 10h00
- Ronde 6 : 28/12 à 16h00
- Ronde 7 : 29/12 à 10h00
- Ronde 8 : 29/12 à 16h00
- Ronde 9 : 30/12 à 9h30

Tournoi C

Pointage le samedi 28 décembre 2019 avant midi.

- Ronde 1 : 28/12 à 12h30
- Ronde 2 : 28/12 à 15h00
- Ronde 3 : 28/12 à 17h30
- Ronde 4 : 29/12 à 10h30
- Ronde 5 : 29/12 à 14h00
- Ronde 6 : 29/12 à 16h30
- Ronde 7 : 30/12 à 9h30
- Ronde 8 : 30/12 à 12h00

Tournoi D : de 10h à 14h lundi 30 décembre 2019.

Remise des prix commune pour les 4 tournois : le lundi 30 décembre 2019 vers 16h00.

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Numéro de téléphone de l'arbitre principale Loriane LEBRET : 06.33.75.23.01

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A et B (gratuit pour les GMI, GMf, MI, MIf):

- Adultes 50€ (+10€ à partir du 01/12/19 et +30€ sur place).
- Jeunes 25€ (+5€ à partir du 01/12/19 et +15€ sur place).

Tournoi C :

- Adultes 40€ (+10€ à partir du 01/12/19 et +30€ sur place)
- Jeunes 20€ (+5€ à partir du 01/12/19 et +15€ sur place).

Tournoi D : Gratuit.

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser au pointage tout joueur non inscrit.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5. Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage). Dans les tournois C et D, les prix se présenteront sous forme de lots. **Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.**

Article 6 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0pt). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires) puis Performance
- Cumulatif puis Performance
- Kashdan (victoire à 4 pts, nulle à 2 pts et défaite à 1 pt) puis Performance

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par un double forfait (F-F). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles (pat, position morte, triple répétition de position, règle des 50 coups).**

Article 8 : Le Bye

Tout joueur des tournois A, B ou C pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.**

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (AFE1 / Arbitre Internationale).

Arbitres adjoints : Anastasia SAVINA (AFO1), Nicolas SCHMITT (AFO1), Cédric PACI (AFC) et Christophe PHILIPPE (AFC).

Article 12 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandœuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises en direct ou en différé sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est le président du club organisateur Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon.

L'organisateur

L'arbitre principale